

Section Un : Identification

Sanford, L.P.)
2707 Butterfield Road
Oak Brook, IL 60523 USA
1 800 323-0749 ou (630) 481-2000

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS
D'URGENCE MÉDICALE :

1 888 786-0972

Nom du produit : Stylo Paper Mate Write Bros., stylo avec prise Write Bros, PMOP

Couleurs : Noir, rouge, bleu, violet, vert, orange

Section Deux : Identification du danger

Ce produit est considéré comme étant sans danger en conditions normales d'utilisation.

Section Trois : Composition

Glycols (122-99-6,111-90-0,25265-71-8,107-41-5), alcool (100-51-6), résines, colorants, additifs

Section Quatre : Premiers soins

Inhalation : Aucun risque d'inhalation

Contact avec la
peau : Lavez au savon et à l'eau.

Contact avec les
yeux : Rincez abondamment à l'eau claire et tiède.

Ingestion : La bouche peut être rincée avec une solution d'eau savonneuse. En cas d'ingestion d'une grande quantité (plusieurs stylos), consultez un médecin.

Section Cinq : Mesure de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : Supérieure à 200 °F

Limites d'inflammabilité (% par
volume): Inférieures : Sans objet
Supérieures : Sans objet

Moyens d'extinction : Poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.

Mesures spéciales de lutte contre
l'incendie : En cas d'incendie impliquant de grandes quantités, utilisez un appareil respiratoire autonome et d'autres équipements de protection.

Risques inhabituels d'incendie et
d'explosion : Des produits de décomposition dangereux peuvent être produits en cas d'incendie.

Section Six : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

En cas de déversement accidentel : Essuyer avec un matériau absorbant.

Section Sept : Manutention et entreposage

Manutention : Ne pas secouer le stylo.

Entreposage : Garder le capuchon sur le stylo après l'emploi.

Section Huit : Moyens de contrôle de l'exposition et protection personnelle

FICHE SIGNALÉTIQUE

FS n° 33811

Protection des yeux : Aucune en conditions normales d'utilisation.
Vêtements : Aucun en conditions normales d'utilisation.
Appareil respiratoire : Aucun en conditions normales d'utilisation.
Ventilation : Aucune en conditions normales d'utilisation.

Section Neuf : Propriétés physiques et chimiques

Pour l'encre, à moins d'indications contraires :

Point d'ébullition : Non disponible
Densité relative : ~1,1
Pression de vapeur : Non disponible
Solubilité dans l'eau : Légèrement soluble
Vitesse d'évaporation : Non disponible
État physique/Odeur : Liquide coloré; inodore

Section Dix : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable
Conditions à éviter : Aucune connue
Incompatibilité chimique : Aucune connue
Décomposition dangereuse : En cas de d'incendie, peut produire des oxydes de carbone, d'azote et divers hydrocarbures.
Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

Section Onze : Informations toxicologiques

Voir la Section Deux : Identification des dangers

Section Douze : Informations écologiques

Non disponible

Section Treize : Considérations concernant l'élimination des déchets

Éliminer les déchets de façon conforme à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales.

Section Quatorze : Informations relatives au transport

DOT : Non réglementé
IATA : Non réglementé
IMDG : Non réglementé

Section Quinze : Informations réglementaires

TSCA : Le produit énuméré dans cette Fiche signalétique n'est pas répertorié dans l'inventaire du Toxic Substances Control Act Inventory. TSCA : Tous les ingrédients utilisés pour la fabrication de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA

Section Seize : Autres informations

Code HMIS	
Santé	S/O
Inflammabilité	S/O
Réactivité	S/O
Protection personnelle	S/O

0 = Minimal / 4 = Grave

Newell Rubbermaid Inc. (Sanford L.P.) a été avisée par un avocat que la Hazard Communication Standard de l'OSHA et la norme de Santé Canada sur la communication de renseignements à l'égard des systèmes d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ne s'appliquent pas au produit Sanford décrit dans la présente fiche signalétique. Les raisons de cette exemption figurent dans la norme 29 CFR 1910.1200(b)(6)(ix), telle qu'amendée le 14 septembre 2009 en vertu du Code of Federal Regulations, et également dans l'alinéa 12 (f) de la Loi canadienne sur les produits dangereux, telle qu'amendée le 1^{er} juin 2009. Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique vous sont envoyés à titre d'information, mais ne signifient pas que le produit est compris dans la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses, ni que cette fiche signalétique est conforme à toutes les exigences de la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses.